

# RÈGLEMENT PARTICULIER

## 2ème Rallye Régional de la VALLÉE du LOIR 2025

### Samedi 17 et Dimanche 18 Mai 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes  
Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye

#### PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : Dès l'obtention du permis d'organisation
- Ouverture des engagements : Dès l'obtention du visa de la Ligue Régionale
- Clôture des engagements : Lundi 05 Mai 2025 (à minuit)
- Distribution du roadbook : Samedi 17 Mai de 9h00 à 17h00  
Salle derrière l'église de Mazangé 41
- Dates et heures des reconnaissances : Samedi 17 Mai de 9h30 à 19h00
- Vérification des documents : Samedi 17 Mai De 14h00 à 18h00 –  
Salle derrière l'église de Mazangé 41
- Vérification des voitures : Samedi 17 Mai de 14h15 à 18h30  
Parking derrière la superette
- Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 17 Mai – 14h00 – à côte du parc assistance
- 1 ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 17 Mai – 16h00  
PC Course – Salle derrière l'église de Mazangé 41
- Publication des équipages admis au départ,  
et des heures et ordres de départ. Samedi 17 Mai 2025 – 20h00 parc fermé

#### 1 ère ÉTAPE DIMANCHE 18 Mai 2025

- Départ de la 1ère voiture à 9h00 Parc Fermé de Mazangé
- Arrivée de la 1ère voiture à 16h32 Parc Fermé de Mazangé
- Vérifications finales : Dimanche 18 Mai Garage SANDRE 1 rue de la Ratelerie 41100 VILLIERS SUR LOIR  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €
- Publication des résultats du rallye : 30 minutes MAXI après l'entrée en Parc Fermé du  
dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel.
- Remise des prix : au premier parc assistance à côte de la buvette après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes.

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Sport Auto Tours en qualité d'Organisateur Technique organise le 17 et 18 Mai 2025 le 2ème Rallye Régional de la Vallée du Loir. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Centre Val de Loire Le 18 /02/2025 sous le n° LSAC-VDL05/2025 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 148 en date du :18/02/2025

### Comité d'organisation :

Président : François Faré

Membres : les membres de l'Ecurie Sport Auto Tours.

### Secrétariat du rallye :

- Claudette FARÉ 9 rue Henri Toulouse Lautrec 41100 Naveil 06.61.49.82.32 Mail : claudettefare72@gmail.com

### Permanence du rallye :

Salle derrière l'église de Mazangé 41

Samedi 17 Mai 2025 de 11h00 à 19h00

Dimanche 18 Mai 2025 de 7h00 à 20h00

N° de téléphone Mme. Faré Claudette : 06 61 49 82 32

### Organisateur technique

- ÉCURIE SPORT AUTO TOURS représentée par :
- Monsieur François Faré 9 rue Henri Toulouse Lautrec 41100 Naveil

### 1.1P. OFFICIELS

• Président du Collège	M. Dominique JOUBERT	11.06	14860
• Membres du Collège	Mme. Marie Laure HERRAULT	12.01	222632
	M. Gérard TEXIER	11.10	18160
• Directeur de Course	M. Serge FAUVEL	15.07	2517
• Directeur de Course Adjoint	M. Jean-Luc PAGE	15.07	4727
• Directeur de Course	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
• Directeur de Course adjoint	M. Mickael MEUNIER	12.01	174189
• Directeur de Course adjoint st	M. Yoann FAYAT	15.07	47522
• Chronomètres	M. Philippe NAUROY	12.01	163037
	Mme. Lydie RIOU	12.01	162352
	M Loïc GAGNEUX	15.07	15785
• Médecin	Dr Sylvain GODCHAUX		
• Commissaire Technique Responsable	M. Sylvain MENOIRET	15.07	8845
• Commissaires Techniques	M. Patrick GUILLEUX	13.14	55340
	M. Alain CULLERIER	12.01	262947
• Chargé des relations avec les concurrents	M. Sophie GARDIA	15.04	54158
	M. Jean-Jacques PECHON	1110	2527
	M. Jean Michel CABIN	12.01	179738
• Voiture Tricolore	M. Alain CAILLE	15.04	4822
• Voiture 000	M. Emmanuel NOUVEAU	15.72	113809
• Voiture 00	M. Thibault DENIS	15.07	243571
• Voiture Damier	M. Michel HERVE	15.07	112087
• Responsable des commissaires de route	M. Antoine BONNIER	12.01	205368
• Responsable presse :	M. François FARE	15.07	46876

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1er des prescriptions générale édictées par la FFSA.

### **1.2P. ÉLIGIBILITÉ**

Le Rallye de la Vallée du Loir compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche val de Loire

### **1.3P. VÉRIFICATIONS**

- Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 17 Mai 2025 de 14h00 à 18h00 Salle derrière église de Mazangé 41100 .
- Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur [ffsa.org](http://ffsa.org) ou avec l'engagement du rallye).
- Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 17 Mai 2025 de 14h15 à 18h30 derrière le Parking de la Superette de Mazangé.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage SANDRE 1 rue de la Ratellerie 41100 VILLIERS SUR LOIR.  
Tarif horaire de la main d'œuvre 60 €.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

- *Conforme au règlement standard FFSA*

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 2ème RALLYE RÉGIONAL DE LA VALLEE DU LOIR devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 05 Mai 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies demandées à l'article 1.3P et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

**Mr François Faré – 9 rue Henri Toulouse Lautrec - 41100 NAVEIL**

**Tél. : 02.54.77.59.90 ou 06.60.23.58.85 ou 06.60.23.58.85**

**Mail : [stephane.fare@wanadoo.fr](mailto:stephane.fare@wanadoo.fr)**

- Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 260 € plus 12€ pour le système de géolocalisation
- Plus une caution de 150€ par voiture chèque à l'ordre de : ET GEOCHRONO.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.3P. ORDRE DE DÉPART**

**3.3.1.** • Section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)

- Section 2 : dans l'ordre du scratch de l'ES 1.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

- Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

### **4.3P. ASSISTANCE**

- Conforme au règlement standard FFSA
- Chaque concurrent doit présenter un extincteur et une bâche, par voiture de course et par véhicule
- d'assistance et devra emporter ses débris, conformément à l'article 4.3.2.1

### **4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES**

- Conforme au Règlement standard FFSA

## **ARTICLE 5P . IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

- Conforme au règlement standard FFSA

**5.2P.** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P . SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

- Le rallye représente un parcours total de 89,600 km.
- Il est divisé en 1 étape et 4 sections..
- Il comporte 1 ES de 9.800km à faire 4 fois soit 39.200 km.

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

- Conforme au règlement standard FFSA.
- Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.
- Le nombre de passages en reconnaissance est limité à trois.
- Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 17 Mai de 9h30 à 19h00

## **ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTROLES.**

#### **7.2.11P.**

- Les signes distinctifs des commissaires sont :
- Commissaires de route : combinaison orange
- Chefs de poste : combinaison orange

## **ARTICLE 8p RECLAMATIONS - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9p CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

Pas de remise de prix financière.

Remise de coupes.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 18 Mai 2025 30 mn après l'entrée de la dernière voiture au parc fermé.